EHEDG FRANCE · CFIA RENNES 2027

Règlement du PCH 2027

2027 Hygienic Design Award Rules

Prix de la conception hygiénique des équipements • CFIA Rennes, 9–11 mars 2027

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 26/02/2027.
Applications must be received no later than 26 February 2027.

Préambule / *Preamble*

Le Prix de la conception hygiénique (PCH) récompense une démarche de conception hygiénique. Il ne constitue ni une certification ni une attestation de conformité à un référentiel normatif ou réglementaire.

The Hygienic Design Award (Prix de la conception hygiénique, PCH) recognises an initiative in hygienic design. It does not certify or establish compliance with any standard or regulatory requirement.

Article 1 · Conditions de participation / *Eligibility*

Le concours est réservé aux exposants directs du CFIA 2027. Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 26/02/2027.

The competition is open only to direct exhibitors at CFIA 2027. Applications must be received no later than 26 February 2027.

Article 2 · Équipement ou solution / *Equipment or solution*

L'équipement ou la solution présenté doit avoir été mis en vente après le 1er janvier 2026. À la date limite de réception des dossiers, il ou elle ne doit pas figurer sur la liste officielle des équipements certifiés EHEDG publiée sur ehedg.org. L'équipement ou la solution ne doit avoir fait l'objet d'aucune nomination ni avoir remporté le PCH lors d'une édition précédente.

A. Création. La solution ne doit avoir aucun équivalent sur le marché ni reproduire un produit, un équipement ou un service existant. Elle peut aussi combiner des équipements ou solutions existants si cette combinaison apporte une réelle innovation.

B. Amélioration d'un équipement ou d'une solution existante. La solution doit apporter une amélioration significative et manifeste de la conception hygiénique ou de la nettoyabilité. Exemples : protection des denrées contre la contamination, optimisation du nettoyage (temps, main-d'œuvre, coûts) ou réduction de l'impact environnemental (diminution de l'usage de détergents, par exemple).

The equipment or solution submitted must have been made available for sale after 1 January 2026. It must not appear on the official list of EHEDG-certified equipment published on ehedg.org as of the application deadline. The entry must not have been nominated for or won the PCH in a previous year.

A. New solution. The entry must have no equivalent on the market and must not reproduce an existing product, piece of equipment or service. It may also combine existing equipment or solutions if the combination delivers genuine innovation.

B. Improvement to existing equipment or solutions. The entry must provide a significant and demonstrable improvement in hygienic design or cleanability. Examples include protecting food from contamination, improving cleaning efficiency (time, labour, costs) and reducing environmental impact (e.g. by using less detergent).

Article 3 · Pièces à fournir / *Application requirements*

Pour être recevable, la candidature doit comprendre les éléments suivants.

- Le dossier de candidature dûment rempli et la fiche d'engagement figurant à la fin du règlement, dûment remplie, datée et signée.
- Au minimum, des photos, des schémas, une vidéo ou une animation, ainsi qu'une notice ou un manuel d'utilisation.
- Un justificatif de mise en vente après le 1er janvier 2025 (brochure commerciale, références clients, etc.).
- Le logo de l'entreprise et, s'il existe, celui de l'équipement, dans un format courant (JPG ou PNG, par exemple).
- Le règlement des frais de participation de 350 € (voir l'article 5 du règlement).

Les membres du jury peuvent ne pas connaître votre équipement ou votre technologie. Présentez votre solution de façon claire, complète et illustrée. Le dossier peut être rédigé en français ou en anglais, de préférence en français.

A complete application must include the following.

- The completed application form and the undertaking at the end of the rules, duly completed, dated and signed.
- At a minimum, photographs, drawings, a video or animation, and operating instructions or a user manual.
- Evidence that the entry was made available for sale after 1 January 2025 (e.g. a sales brochure or customer references).
- The company logo and, if available, the equipment logo, in a commonly used format (e.g. JPG or PNG).
- Payment of the €350 entry fee (see Article 5 of the rules).

The jury may be unfamiliar with your equipment or technology. Present your solution clearly and provide thorough information and illustrations. The application may be submitted in French or English, preferably in French.

Article 4 · Date limite de réception / *Application deadline*

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 26/02/2027.
Applications must be received no later than 26 February 2027.

Article 5 · Frais de participation / *Entry fee*

Les frais de participation au PCH s'élèvent à 350 € et sont payables à l'inscription, par chèque à l'ordre d'EHEDG France ou par virement bancaire (RIB sur demande). EHEDG France est une association non assujettie à la TVA.

The entry fee is €350 and is payable upon registration by cheque made payable to EHEDG France or by bank transfer (bank details available on request). EHEDG France is an association that is not subject to VAT.

Article 6 · Présentation au salon / *Exhibition*

Tout équipement ou toute solution présenté au PCH 2027 doit être exposé sur le stand du candidat du 9 au 11 mars 2027. Les entreprises nommées sont invitées à afficher leur nomination au PCH sur leur stand pendant toute la durée du salon.

All equipment or solutions entered for the 2027 PCH must be displayed on the applicant's stand from 9 to 11 March 2027. Shortlisted companies are invited to publicise their PCH nomination on their stand throughout the trade show.

Article 7 · Décision du jury / *Jury decision*

Le jury du PCH désigne les entreprises nommées et choisit la lauréate parmi elles. Ses décisions sont définitives et sans appel. Le jury se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dossiers sans avoir à motiver ses refus.

The PCH jury selects the shortlisted companies and chooses the winner from among them. Its decisions are final and cannot be appealed. The jury reserves the right to accept or reject applications and is under no obligation to explain a rejection.

Article 8 · Vidéo des entreprises nommées / *Videos of shortlisted companies*

Sauf opposition de l'entreprise nommée, EHEDG France réalise pendant le salon une vidéo présentant l'entreprise et son équipement ou sa solution. Les modalités sont communiquées aux entreprises après leur nomination. Les candidats acceptent que la vidéo puisse être diffusée sur le site de l'EHEDG ou sur LinkedIn. Après le salon, chaque entreprise nommée reçoit sa vidéo par voie électronique et peut l'utiliser librement dans sa version d'origine.

Unless a shortlisted company objects, EHEDG France will produce a video during the trade show featuring the company and its equipment or solution. Details will be shared with the companies after they are shortlisted. Applicants agree that the video may be published on the EHEDG website or on LinkedIn. After the show, each shortlisted company will receive its video electronically and may use it freely in its original form.

Article 9 · Communication et remise du prix / *Publicity and award ceremony*

Les entreprises nommées ou lauréates peuvent mentionner cette distinction dans leur communication. Elles s'engagent à utiliser uniquement le logo du PCH et à préciser l'équipement et le salon pour lesquels la distinction leur a été attribuée.

Le trophée sera remis à l'entreprise lauréate lors du CFIA 2027. L'attribution est définitive, sous réserve d'une révocation au titre de l'article 10. Les modalités seront précisées quelques jours avant l'ouverture du salon. Les entreprises nommées s'engagent à être représentées par au moins une personne lors de la cérémonie.

Shortlisted companies and the winner may mention their distinction in their communications. They agree to use only the PCH logo and clearly identify the equipment and trade show for which the distinction was granted.

The trophy will be presented to the winning company at CFIA 2027. The award is final, subject to revocation under Article 10. Details will be announced a few days before the show opens. Each shortlisted company agrees to have at least one representative at the ceremony.

Article 10 · Exactitude des informations et révocation / *Accuracy and revocation*

Les candidats doivent vérifier que les caractéristiques annoncées de leur solution et les informations fournies dans leur dossier sont exactes. En cas de litige, de fausses informations ou de non-respect du règlement du PCH, le jury peut révoquer tout ou partie de sa décision à tout moment, avec l'approbation du conseil d'administration d'EHEDG France.

Applicants must ensure that the stated features of their entry and the information provided in their application are accurate. In the event of a dispute, false information or a breach of the PCH rules, the jury may revoke all or part of its decision at any time, subject to approval by the EHEDG France Board of Directors.

Article 11 · Confidentialité / *Confidentiality*

Les membres du jury sont tenus à la stricte confidentialité quant au contenu des dossiers examinés. Sauf opposition expresse du candidat, EHEDG France ou GL Events peuvent utiliser les informations figurant dans le formulaire pour promouvoir le PCH. Les pièces jointes (brevets, schémas, analyses, etc.) sont réservées au jury.

Jury members must keep the contents of the applications they review strictly confidential. Unless the applicant expressly objects, EHEDG France or GL Events may use information from the application form to promote the PCH. Attachments (patents, drawings, analyses, etc.) will only be shared with the jury.

Article 12 · Portée du prix et usage du logo / *Scope of the award and use of the logo*

Le PCH distingue une démarche ou une innovation dans le domaine de l'hygiène. Il ne constitue ni une preuve ni une certification de conformité de l'équipement à un référentiel normatif ou réglementaire. Les candidats s'engagent à ne pas utiliser le prix ou leur participation comme argument concurrentiel ou commercial en matière d'hygiène ou de nettoyabilité. Ils peuvent utiliser le logo du PCH et communiquer sur leur participation si cette communication concerne directement l'équipement ou la solution présenté et mentionne clairement l'année de participation. Tout manquement peut entraîner la disqualification du candidat ou la révocation de la distinction, sur avis du jury.

The PCH recognises an initiative or innovation in hygiene. It does not constitute proof or certification that the equipment complies with any standard or regulatory requirement. Applicants agree not to use the award or their participation as a competitive or commercial claim relating to hygiene or cleanability. They may use the PCH logo and publicise their participation if the communication relates directly to the equipment or solution entered and clearly states the year of participation. Any breach may result in disqualification of the applicant or revocation of the distinction, on the recommendation of the jury.

Fiche d'engagement / *Applicant undertaking*

Je soussigné(e) déclare avoir lu le règlement du Prix de la conception hygiénique et en avoir pris connaissance. Je m'engage à respecter ce règlement ainsi que la décision du jury. En cas d'acceptation de ma candidature, j'autorise l'organisateur à diffuser les informations figurant dans mon formulaire conformément à l'article 11. Les pièces jointes (brevets, schémas, analyses, etc.) sont réservées au jury.

I, the undersigned, confirm that I have read and understood the Hygienic Design Award rules. I agree to abide by these rules and the jury's decision. If my application is accepted, I authorise the organiser to share information from my application form in accordance with Article 11. Attachments (patents, drawings, analyses, etc.) will only be shared with the jury.

Société / *Company* _____

Nom du contact / *Contact name* _____

Courriel / *Email* _____

Téléphone / *Telephone* _____

Êtes-vous membre de l'EHEDG ? / *Are you an EHEDG member?* ☐ Oui / *Yes* ☐ Non / *No*

Date (JJ/MM/AAAA / *DD/MM/YYYY*) ____ / ____ / _____

Signature

Envoi du dossier / *Submission*

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 26/02/2027.
Applications must be received no later than 26 February 2027.

Envoyez le dossier de candidature, le règlement signé et le paiement ensemble. Transmettez les documents à france@ehedg.com, au besoin via WeTransfer, et effectuez le paiement selon les modalités de l'article 5.

Submit the application form, signed rules and payment together. Send the documents to france@ehedg.com, using WeTransfer if needed, and pay the entry fee in accordance with Article 5.

Renseignements / *Further information* france@ehedg.com